



LEGENDE

ZONES URBAINES
 U : Zones urbanisées différenciées en sous secteurs selon la densité, le type et/ou l'organisation de l'habitat et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités)...

- UA** Zone urbaine dense correspondant au bourg médiéval.
- UB** Zone urbaine résidentielle à vocation mixte (habitat, commerce, artisanat, bureaux...)
- UY** Zone urbaine à vocation d'activité commerciale, artisanale, industrielle, de bureau...
- UE** Zone urbaine à vocation d'équipement collectif.

ZONES A URBANISER
 AU : Zones à urbaniser différenciées en sous secteurs selon la présence ou non des réseaux au droit de la zone, et de la vocation de la zone (habitat, loisirs, activités).

- 1AU** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation principalement résidentielle.
- 1AUy** Zone recouvrant des terrains à caractère naturel, destinés à être ouverts à l'urbanisation à vocation d'activités.
- 1AUya** Secteur à vocation de commerces, bureaux.
- 1AUyb** Secteur à vocation d'artisanat, entrepôts, bureaux.
- 2AU** Zone peu ou pas équipée d'habitat, urbanisable après modification du P.L.U.

ZONES AGRICOLES
 A : Zone, équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou économique des terres agricoles. Les constructions et installations nécessaires aux services publics ou d'intérêt collectif et à l'exploitation agricole sont seules autorisées en zone A.

ZONES NATURELLES
 N : Zone naturelle et forestière, équipée ou non, à protéger en raison soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère d'espaces naturels.

- N1** Zone naturelle où l'évolution du bâti existant est permise.
- N2** Zone naturelle où l'évolution des bâtiments d'activités existants est permise.
- N3** Zone concernant l'ancien site de la carrière de Magnac.
- Nh** Zone naturelle de taille et de capacité d'accueil de constructions limitées.

Emplacements réservés (art.L.123-1-5° du code de l'urbanisme)
 Espaces Boisés Classés (art.L.130-1 du code de l'urbanisme)
 Zone inondable (Source : atlas des zones inondables - Préfecture de Lot et Garonne, report pouvant comporter une marge d'erreur)

Application de l'article L.123-1-5° du code de l'urbanisme reconnaissant des éléments de patrimoine.
 Application de l'article L.123-3-1 du code de l'urbanisme permettant le changement de destination de bâtiments de caractère en zone agricole.
 Bâti mis à jour par l'Agence Urbain en 2011.
 Projet de tracé de la RD 911

Liste des éléments de patrimoine (L.123-1-5°)

1	patrimoine - LD Bessac - parcelle 010
2	patrimoine - LD La Brie - parcelle 4022
3	fontaine - LD Douville - parcelle 876
4	patrimoine - LD N1 - parcelle 0264
5	patrimoine - LD La Brie - parcelle 0228
6	patrimoine - LD La Brie - parcelle 0403,03
7	patrimoine - LD Ruffat - parcelle 8312
8	patrimoine - LD Ruffat - parcelle 8327
9	patrimoine - LD Cort - parcelle 8000
10	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8170
11	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8171
12	patrimoine - LD La Brie - parcelle 8175
13	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8176
14	patrimoine - LD La Brie - parcelle 8239
15	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8240
16	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8241
17	patrimoine - LD La Brie - parcelle 8242
18	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8243
19	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8244
20	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8245
21	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8246
22	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8247
23	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8248
24	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8249
25	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8250
26	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8251
27	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8252
28	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8253
29	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8254
30	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8255
31	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8256
32	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8257
33	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8258
34	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8259
35	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8260
36	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8261
37	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8262
38	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8263
39	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8264
40	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8265
41	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8266
42	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8267
43	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8268
44	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8269
45	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8270
46	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8271
47	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8272
48	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8273
49	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8274
50	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8275
51	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8276
52	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8277
53	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8278
54	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8279
55	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8280
56	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8281
57	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8282
58	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8283
59	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8284
60	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8285
61	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8286
62	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8287
63	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8288
64	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8289
65	patrimoine - LD Bessac - parcelle 8290

Liste des bâtiments répertoriés au titre du L.123-3-1 (Changement de destination)

1	Garage - LD La Brie - parcelle 010
2	LD Bessac - parcelle 010
3	LD Lubert - parcelle 010
4	LD La Brie - parcelle 010
5	Garage - LD La Brie - parcelle 010
6	Garage - LD La Brie - parcelle 010
7	Garage - LD La Brie - parcelle 010
8	Garage - LD La Brie - parcelle 010
9	Garage - LD La Brie - parcelle 010
10	Garage - LD La Brie - parcelle 010
11	Garage - LD La Brie - parcelle 010
12	LD La Brie - parcelle 010
13	LD La Brie - parcelle 010
14	LD La Brie - parcelle 010
15	Garage - LD La Brie - parcelle 010
16	LD La Brie - parcelle 010
17	LD La Brie - parcelle 010
18	LD La Brie - parcelle 010
19	LD La Brie - parcelle 010

Liste des Emplacements Réservés

N°	Désignation	Destination
1	Commune	Air de port et avion
2	LD	Stade de football de Pujols et de la Brie
3	Commune	Aménagement des accès à la zone SUI de centre
4	Commune	Aménagement des accès RD 138 - Abri du Port
5	Commune	Aménagement des accès RD 138 - Abri du Port

Département de Lot-et-Garonne

PUJOLS

RÉVISION DU POS EN PLAN LOCAL D'URBANISME

Partie Sud

5 - RÈGLEMENT : PIÈCES GRAPHIQUES

Prescription de la révision	Arrêt du projet	Approbation
28 octobre 2008	28 juin 2011	17 avril 2012

Vu, pour être annexé à la délibération du
 Le Maire,

DOSSIER D'APPROBATION

URBAM
 7, avenue Georges Brassens
 33240 PELLERUARD

Echelle 1 / 5000
 Date d'impression : Avril 2012

